



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chypre

Question écrite n° 41880

Texte de la question

M. Christian Kert attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le souhait du gouvernement de la République de Chypre de faire comparaitre devant un tribunal international les auteurs présumés des massacres qui se sont déroulés depuis l'invasion de Chypre en 1974. En effet, selon des déclarations récentes de représentants de la communauté chypriote turque, les 1 619 otages chypriotes grecs encore détenus avaient été livrés à des bandes incontrôlées qui les auraient massacrés. Il lui demande si le Gouvernement français dispose d'informations sur ces événements et quelle est sa position sur la demande du gouvernement chypriote.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre sur le problème des personnes disparues à Chypre. En l'absence de preuves, l'organisation des Nations unies reconnaît implicitement que les personnes disparues (1 493 cas sont à ce jour officiellement répertoriés) depuis l'invasion turque de Chypre en 1974 sont malheureusement mortes. De leur côté, les autorités chypriotes à Nicosie ne demandent pas, semble-t-il, la traduction d'éventuels responsables devant un tribunal pénal international, mais exigent en revanche que des informations précises soient fournies au comité tripartite sur les disparus. La France, pour sa part, est disposée à contribuer à toute initiative visant à donner plus de substance à ce comité et à améliorer la coopération avec la commission d'enquête des Nations unies. Conformément à notre tradition d'attachement au respect des Droits de l'homme, nous souhaitons que ce drame pour les familles directement touchées puisse être résolu à la faveur d'une reprise, que nous espérons prochaine, des contacts intercommunautaires interrompus depuis fin 1994. Plus généralement, la France n'a cessé d'exprimer le souhait que la question de Chypre trouve une solution juste et durable conformément aux principes du droit international et aux résolutions pertinentes des Nations unies. Elle poursuivra ses efforts pour contribuer à faire avancer un règlement politique global.

Données clés

Auteur : [M. Kert Christian](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41880

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 1996, page 4039

Réponse publiée le : 16 septembre 1996, page 4915